

Passation des marchés

La passation des marchés, clé d'un aménagement durable de notre cadre de vie



1. Concurrence axée sur la qualité

La SIA souhaite voir s'imposer le changement de paradigme légal dans l'acquisition de prestations d'études – lequel priorise la qualité sur le prix – également aux niveaux cantonal et communal.

2. Conditions équitables

Par son action, la SIA contribue à des pratiques de passation des marchés justes et un traitement équitable de toutes les parties impliquées.

3. Durabilité

LA SIA sensibilise à une prise en compte de la durabilité sociale, écologique, économique et culturelle d'un projet dès la phase d'acquisition.

La qualité et la durabilité d'une construction sont définies au moment de sa conception. L'acquisition de prestations d'études de haute qualité est donc essentielle pour répondre à l'exigence sociétale d'un cadre de vie porteur d'avenir. C'est pourquoi la SIA milite pour asseoir la primauté du critère de qualité sur celui du prix dans la passation des marchés et garantir un traitement équitable des parties engagées.

Sa collection de normes, élaborées et améliorées en continu par des commissions paritaires et bénévoles, joue un rôle crucial à cet égard. La SIA déroule par ailleurs son engagement sur différents fronts : certification de programmes de concours, formations continues, réseautage dans les milieux politiques et économiques, relations publiques et collaboration avec des organisations régionales.

Thèmes et projets de la législature 2019-2023

Un virage fondamental dans le droit des marchés publics

En vigueur depuis janvier 2021, la loi fédérale révisée sur les marchés publics (LMP) ancre dans la législation fédérale un changement de paradigme : c'est désormais l'offre la plus avantageuse et non plus la moins chère qui doit l'emporter.

- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019) a également fait l'objet d'une révision, laquelle a permis d'harmoniser ce cadre légal à tous les échelons confédéraux. En tant que membre de l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP), la SIA accompagne les procédures d'adhésion des différents cantons.
- En septembre 2022, les électeurs zurichoises se sont prononcés en faveur du contre-projet à la *Kreislauf-Initiative* des Jeunes Vert-es zurichoises. La SIA a salué ce résultat, qui a inscrit les principes de l'économie circulaire dans les paramètres à considérer dès l'étape de la passation de marché.
- Avec le *Règlement concernant la mise en concurrence pour le choix d'un prestataire* SIA 144 révisé en 2022, la SIA a mis en place un cadre normatif favorisant la priorisation de la qualité dans les mises en concurrence orientées prestation. L'emploi du SIA 144 est recommandé lorsque le maître de l'ouvrage recherche les meilleurs mandataires pour exécuter une tâche clairement définie laissant peu de marge à la créativité.

Nous poursuivons nos efforts

Ancrage de la primauté du critère de qualité aux niveaux cantonal et communal

Avec la révision de la LMP et de l'AIMP, les bases légales d'une priorisation de la qualité dans les marchés publics sont désormais posées. La SIA déploie des efforts pour non seulement rendre tangible ce virage paradigmatique, mais aussi pour mettre à disposition des outils qui placent la durabilité au cœur de la passation des marchés.

- Le moniteur des adjudications mesure l'ancrage pratique de ce changement en analysant des mandats publiés sur la plateforme d'appels d'offres simap.ch. Les observateurs analysent l'évolution des pratiques, par exemple au niveau des critères d'attribution ou des types de procédures, et créent ainsi une base de référence pour le travail de sensibilisation de la branche de la construction. Le moniteur des adjudications est le fruit d'une initiative de Constructionsuisse menée conjointement avec des associations partenaires, dont la SIA.
- En optant pour la bonne procédure de mise en concurrence, les maîtres de l'ouvrage mettent toutes les chances de leur côté pour construire un ouvrage durable. La SIA a également élaboré un nouvel outil en ligne, le « Guide pour l'acquisition de prestations d'études » : développé en continu et illustré par des exemples de *best practices*, il éclaire la marche à suivre pour l'adjudication d'un mandat d'architecture ou d'ingénierie.

Pour toute question, contactez :



Laurindo Lietha

chef adjoint du service Règlements
et responsable Passation des marchés
laurindo.lietha@sia.ch
+41 (0)44 283 63 67

Faits et chiffres clés

12 % Part de la construction
dans l'économie suisse

Adhésion des cantons à l'AIMP
(état 1.1.2023)*

11 cantons AIMP 2019
en vigueur

11 cantons procédure
d'adhésion en cours

* Source: www.bpuk.ch/fr/dtap/concordats/aimp/aimp-2019

Informations complémentaires

www.sia.ch/fr/politique/passation-des-marches

- Alliance pour des marchés publics progressistes
- Guide pour l'adjudication de prestations d'études
- Moniteur des adjudications Constructionsuisse